



## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

AVIS PUBLIC vous est par les présentes donné, par la soussignée, que le conseil municipal de la Ville de Farnham, à une séance extraordinaire tenue le 8 décembre 2025 a adopté les règlements suivants :

- *Règlement 734 sur le colportage - RM220.*
- *Règlement 735 concernant la circulation et le stationnement - RM330.*
- *Règlement 736 concernant le commerce de regrattier - RM-660.*
- *Règlement 737 décrétant l'imposition des taxes et compensations afférentes pour l'exercice financier 2026.*
- *Règlement 738 décrétant un mode de tarification pour l'utilisation de certains biens, services ou activités de la Ville de Farnham pour l'année 2026.*
- *Règlement 739 concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham.*

Ces règlement entreront en vigueur le jour de leur publication.

DONNÉ à Farnham ce 9 décembre 2025.

Marielle Benoit, OMA  
Directrice générale et greffière